

12/11/2009



Confédération Générale  
des Petites et Moyennes Entreprises

## **Actualité CGPME**

### **Halte aux pénalités financières ! mobilisons-nous pour la liberté d'embauche !**

Au 1er janvier 2010, il est prévu l'instauration de pénalités à hauteur de 1% de la masse salariale pour les PME de plus de 50 salariés qui n'ont pas conclu un accord ou mis en place un plan d'action en faveur des seniors.

A cette date, il est également prévu de multiplier par 2,5 les pénalités dues par les PME de plus de 20 salariés qui n'ont pas mené d'action en faveur de l'insertion des personnes handicapées (quota de 6% de l'effectif).

**Pour la liberté d'embauche, pour demander au gouvernement de suspendre l'entrée en application de ces pénalités financières, la CGPME propose aux dirigeants de signer sa motion.**